



Huppe (*Upupa epops*). Cet oiseau, à l'aspect bariolé en vol, fait quelques apparitions en Belgique.

(Cliché Suetens et Van Groenendael)

Lors de sa séance du 5 septembre 1974, le Conseil Communal de Seilles a approuvé une convention érigant en réserve naturelle les terrains compris entre les Bois de Foresse et des Plantes. Cette convention ne doit cependant être considérée que comme un premier pas vers la protection effective du site car elle laisse la zone réservée à la merci de l'extension des carrières.

La végétation de la réserve est la résultante d'une série de faits historiques complexes. Ce sont d'abord les pratiques agro-pastorales de jadis et tout spécialement l'élevage des moutons. Ceux-ci pâturaient un peu partout, y compris dans les forêts; leur influence s'est surtout marquée par le recul des bois et des buissons et par l'apparition de grandes surfaces de « pelouses calcaires ».

Une réalisation en cours : la réserve de Seilles

par Roland LIBOIS et Emmanuel SERUSIAUX

Vers la moitié du XIX^e s., des fours à zinc ouvrent leurs portes au pied du site et c'est vers 1880 qu'on procède à la construction d'énormes cheminées dont la plupart subsistent aujourd'hui, non loin de la réserve. Jusqu'en 1940, elles vont cracher l'anhydride sulfureux (SO₂) en grandes quantités : ce gaz toxique va profondément altérer la végétation du site.

Les pelouses qui couvrent une grande partie de la réserve et qui en constituent l'intérêt essentiel sont donc le résultat du pacage des moutons et le stade ultime de l'intoxication due au SO₂.

Ces pelouses se présentent sous deux faciès différents : l'un, dominé par la grande graminée *Calamagrostis epigeios*, s'installe sur les sols à pH voisin de la neutralité; l'autre également dominé par des graminées : Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*); Agrostis commun (*Agrostis tenuis*); Fétuque noirâtre (*Festuca nigrescens*); Houlique velue (*Holcus lanatus*) est présente sur les sols à pH plus acide. Ces pelouses sont égayées de petites fleurs délicates telles que la petite Centaurée (*Centaureum erythraea*) et l'Euphrase raide (*Euphrasia stricta*).

L'intérêt ornithologique du site peut être esquissé de la façon suivante :

— les plages de boue et les abords dégagés de l'étang (dont une partie est en réserve) sont un lieu de prédilection, pendant les migrations, pour la plupart de nos chevaliers (*Tringa glareola*, *T. hypoleucos*, *T. nebularia*, *T. ochropus* et *T. totanus*), pour la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), pour les trois Gravelots (*Charadrius alexandrinus*, *C. dubius*, *C. hiaticula*), et pour le Bécasseau cocorli (*Calidris ferruginea*) peu commun à l'intérieur du pays. C'est dans ce même biotope que le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) et le petit Gravelot nichent probablement certaines années;

— l'étang est fréquenté par d'autres oiseaux de passage : Grèbe castagneux (*Podiceps ruficollis*), Guifette noire (*Chlidonias niger*) et Goéland argenté (*Larus argentatus*). Le Colvert (*Anas platyrhynchos*) et la Poule d'eau (*Gallinula chloropus*) nichent aux environs immédiats. Enfin, la Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) est certainement le visiteur le plus assidu de la réserve;

— l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et les deux Pipits (*Anthus trivialis* et *A. pratensis*) de même que la Perdrix (*Perdix perdix*) nichent dans les pelouses où leur densité est parfois étonnante;

— la Bécasse (*Scolopax rusticola*) est régulièrement observée dans la bruyère et sa nidification à cet endroit est soupçonnée;

— la Huppe fasciée (*Upupa epops*) a déjà été observée en aout à la lisière de plantations de pins;

— les nichoirs placés dans la même pinède sont occupés par les Mésanges bleue, boréale, charbonnière et huppée (*Parus caeruleus*, *P. montanus*, *P. major* et *P. cristatus*);

— le Merle à plastron (*Turdus torquatus*) se rencontre occasionnellement au printemps.

Principes de gestion

1. La réserve naturelle se doit de devenir un lieu de promenades propre et bien aménagé où les habitants de la région pourront trouver le calme et la tranquillité voulus.

2. La protection efficace de la flore et de la faune constitue le deuxième élément essentiel de la gestion; cet aspect bénéficiera de toutes les priorités nécessaires. La protection des pelouses fera l'objet de soins

attentifs. Des études scientifiques, des visites guidées seront organisées.

Les grandes options de la délicate gestion de la réserve sont définies de la façon suivante :

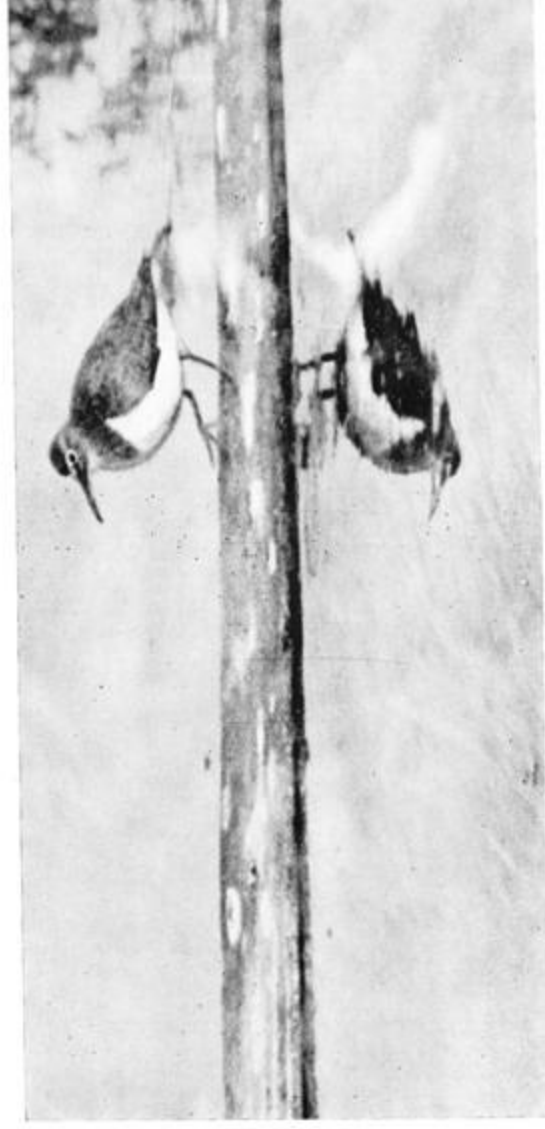
a) nettoyage complet du site réservé : l'enlèvement des immondices, des pneus et des vieilles carcasses de voitures déposées clandestinement un peu partout est indispensable pour rendre au site son charme primitif. Cette opération devra s'accompagner de la mise en place de panneaux interdisant le dépôt d'immondices et la pratique du motocross.

b) L'accès des véhicules à moteur étant interdit sur la réserve, la fermeture des chemins par un moyen approprié est à envisager rapidement. La délimitation de la parcelle cultivée au sein de la réserve doit être effectuée au plus tôt.

c) L'aménagement des abords du dépôt officiel d'immondices et des abords sud de l'étang doit être réalisé rapidement au moyen de plantations appropriées : l'aspect esthétique et la capacité de camouflage des essences seront les éléments déterminant le choix de celles-ci; les essences non indigènes seront évitées.

d) Une promenade-type sera balisée dans la réserve et quelques bancs seront placés pour les promeneurs; ceux-ci seront instamment priés de ne pas quitter les chemins tracés.

e) Il faudra examiner un autre problème : l'étang de décantation des carrières Carmeuse, alimenté continuellement en eau chargée de boues calcaires, se comble progressivement; le niveau s'élève constamment et l'eau envahit les pelouses du bord est de l'étang. Ce problème devra évidemment trouver une solution. Enfin, comme l'intérêt ornithologique de l'étang est manifeste, celui-ci mérite certainement protection.



Chevalier guignette (*Tringa hypoleucos*). (Cliché Lagrou)